

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

## 4 NOVEMBRE 2016

### **OBJET : Demande de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE 76**

#### **VU :**

- La délibération du 4 février 2016 de la Métropole Rouen Normandie demandant le retrait du SDE76,
- La délibération du 10 juin 2016 du SDE76 acceptant ce retrait,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal :

- Accepte le retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76.

### **OBJET : Travaux de voirie Rue Gaston CARPENTIER**

M. Le Maire présente un devis prévisionnel pour des travaux de réfection et de sécurisation rue Gaston CARPENTIER d'un montant HT de 95 851.55€. Le Conseil approuve le devis prévisionnel et le plan de financement. Le Conseil donne TOUT POUVOIR à M. Le Maire pour présenter toute demande de subvention.

### **OBJET : Travaux de voirie rue Paul LOUISET**

M. Le Maire présente un devis prévisionnel pour des travaux de réfection et de sécurisation rue Paul LOUISET d'un montant HT de 98 134.44€. Le Conseil approuve le devis prévisionnel et le plan de financement. Le Conseil donne TOUT POUVOIR à M. Le Maire pour présenter toute demande de subvention.

### **OBJET : Aménagement club house vestiaire de sport**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis de l'entreprise SMBP BREDEL pour la fabrication et la mise en place d'un meuble Bar pour le club House du vestiaire de sport d'un montant HT de 3 500€.

### **OBJET : Vente véhicule communal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité valide la cession du véhicule pour un montant net de 6 500€ et autorise M. Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **OBJET : Renouvellement Contrat logiciel mairie**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis de la société JVS MAIRISTEM concernant le contrat horizon village on-line pour un montant HT de 3 601€.

### **OBJET : Subvention**

Dans le cadre des activités périscolaires 2015-2016, l'association Golf Evasion Mannevillette a mis à disposition des intervenants. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide d'allouer une subvention de 1 200€ à l'association Golf Evasion Mannevillette pour l'année 2015-2016.

### **OBJET : Illumination de Noël**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le devis de l'entreprise Luminescence pour la location pose et dépose de trois scénettes pour un montant HT de 4 005€.

### **OBJET : Délibération pour les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)**

Le conseil municipal, sur rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires à l'ensemble des fonctionnaires et agents non titulaires de catégorie B et C de la collectivité.

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service et selon les dispositions du n° 2002-60 du 14 janvier 2002. La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la

mise en place de moyen de contrôle (moyen de contrôle automatisé – décompte déclaratif). Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent.

Pour les agents à temps non complet, les IHTS sont calculés selon le taux horaire de l'agent dans la limite des 35 heures. Au-delà, elles sont calculées selon la procédure normale décrite dans le décret n° 2002-60.

### **Périodicité de versement**

Le paiement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle.

### **Date d'effet**

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 14 novembre 2016.

### **Crédits budgétaires**

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

### **OBJET : Nomination et rémunération du coordinateur communal et des agents recenseurs**

Le Maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2017 les opérations de recensement. A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer les taux de vacation retenus pour la rémunération des agents recenseurs.

Le Conseil municipal décide :

- de désigner Melle Béatrice HAMEL, comme coordonnateur communal
- de fixer une indemnité forfaitaire au coordonnateur communal de 500€ brut.

Par ailleurs, et en ce qui concerne le recrutement et la rémunération des agents recenseurs :

- de fixer à deux, le nombre d'agents recenseurs nécessaires au besoin de la collectivité,
- de fixer une vacation forfaitaire aux agents recenseurs de 1 045€ brut.

### **OBJET : Changement de nom de la rue de la Briqueterie**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu les riverains de la rue de la briqueterie et que ces derniers ont émis le souhait de changer la dénomination de leur rue en « Chemin des Ecoliers ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve et autorise le changement de dénomination de la rue de la briqueterie en Chemin des Ecoliers.

### **OBJET : Crédit Supplémentaire**

Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2016 : 5 300€ au chapitre 024 recette produits des cessions d'immobilisations et 5 300€ au chapitre 27 article 2764 créances sur des particuliers et autres personnes.

### **OBJET : Virement de Crédit**

Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote au virement (s) de crédit(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2016 : créditer l'article 2151 réseaux de voirie chapitre 21 opération 9015 de 16 540.68€ et débiter les articles 2151 réseaux de voirie chapitre 21 opération 9016 de 13 273.22€ et opération 9014 de 3 267.46€.